

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

ID: 015-241500230-20230406-DEL_2023_038-DE

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

3 5'LO

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représentée par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_038 : ADMINISTRATION GENERALE / RECRUTEMENT "AGENT(E) D'ACCUEIL, D'ENTRETIEN ET DE GARDIENNAGE DE CAMPING - SITE DE L'OMBRADE"

Rapporteur: Madame Bernadette GINEZ

Inscrit dans le Projet de Territoire 2021-2026 de la CABA, le développement économique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie durable sont les trois priorités stratégiques qui structurent le développement des 25 communes du bassin d'Aurillac pour les futures années.

Le service Tourisme de la CABA est chargé du développement touristique du territoire en lien avec l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac et les différents partenaires. Il assure l'appui à la définition et l'ingénierie des projets en matière de développement touristique, la mise en œuvre des actions de développement, la relation avec les différents partenaires du domaine et la gestion des équipements touristiques communautaires, dont les campings communautaires.

Dans ce cadre, le service Tourisme gère les 3 campings communautaires dont celui situé à Aurillac : « Le camping de l'Ombrade ».

Ce dernier vient d'être entièrement rénové et dispose désormais d'un parc locatif d'habitations légères de loisirs, nécessitant le renfort de l'équipe déjà en place par le

Publié le

ID: 015-241500230-20230406-DEL_2023_038-DE

recrutement d'un agent contractuel « Agent(e) d'accueil, d'entretien et de gardiennage de camping – Site de l'Ombrade » pour une durée de deux ans.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi d'« Agent(e) d'accueil, d'entretien et de gardiennage de camping – Site de l'Ombrade », pour une durée de deux ans, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2, les missions et les caractéristiques de ce poste étant définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi contractuel d'« Agent(e) d'accueil, d'entretien et de gardiennage de camping – Site de l'Ombrade », en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2 et conformément aux missions et aux caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions:

- Gestion administrative: accueil physique et téléphonique des clients, mise à jour et suivi des réservations, facturations et encaissements, saisies de données informatiques, participation à la régie du camping, remplacement du régisseur principal;
- Gestion technique : entretien des habitations légères de loisirs, des sanitaires et de la zone de vidange des campings-cars (hors période juillet et août), effectuer les états des lieux, détection des pannes et dysfonctionnements de la structure ;
- Gardiennage avec une présence de nuit obligatoire les jours travaillés.

Caractéristiques:

- Statut : Agent non titulaire

- Niveau de rémunération : A définir en fonction du candidat retenu, emploi de

catégorie C

- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction C2 institué par

délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023

- *Régime de travail* : Temps complet

- Durée: 2 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget des Campings Communautaires.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.